



TEXTE ADOPTÉ n° 155
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2017-2018

5 juillet 2018

PROJET DE LOI

*autorisant la ratification de la convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour **prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices.***

(Texte définitif)

L'Assemblée nationale a adopté sans modification le projet de loi, adopté par le Sénat en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : **227, 410, 411** et T.A. **99** (2017 2018).

Assemblée nationale : **901, 1099** et **1093**.

Article unique

Est autorisée la ratification de la convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, adoptée à Paris le 24 novembre 2016, signée par la France le 7 juin 2017, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 5 juillet 2018.

Le Président,
Signé : FRANÇOIS DE RUGY

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 901.

